



Coordonnées du GED

Groupe Enfance en Danger

Unité d'Accueil des Urgences Pédiatriques
CHU de Montpellier - Hôpital Lapeyronie
371, avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier Cédex 5

Tel : 04 67 33 22 86

Fax : 04 67 33 81 90

Email : groupeenfanceendanger@chu-montpellier.fr

Composition de l'équipe

Pédiatres :

Docteur Armelle HAQUET (médecin référent)

Docteur Brigitte BLANC

Médecins légistes :

Docteur Rhizlaine HAMMANI

Docteur Maguette NIANG

Infirmière de médecine légale :

Valérie CARDONA

Puéricultrices :

Emmanuelle MALLIE, Marion MONNET,

Floriane CARVALHO (Urgences Pédiatriques),

Catherine MICHEL (équipe de Liaison Pédopsychiatrique),

Isabelle CENTENE (Liaison PMI)

Assistantes de service social :

Christel VATOU,

Christine GUTIERREZ

(Service des Urgences)

Cadre de Santé :

Stéphanie JOUBERT

Secrétaires :

Caroline PONSY



Infos pratiques

Responsable du pôle :

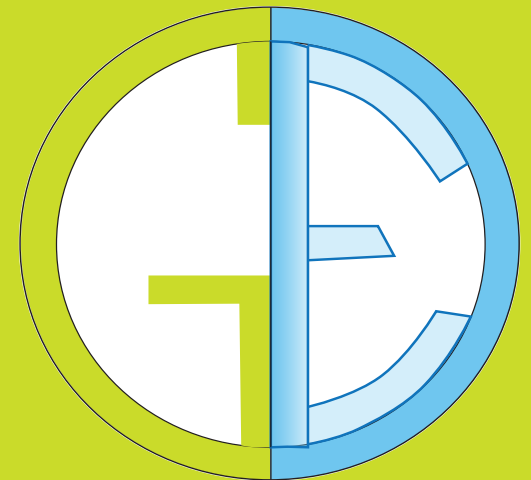
Pr Nicolas SIRVENT

Département urgences et post-urgences :

Dr Brigitte BLANC

Dr Eric JEZIORSKI

Groupe Enfance en Danger (GED)



CHU de Montpellier
Hôpital Lapeyronie
Pôle Femme, Mère, Enfant
191, av. du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier Cedex 5
Tél. : 04 67 33 22 86
www.chu-montpellier.fr

Le Groupe Enfance en Danger, qu'est ce que c'est ?

Le **Groupe Enfance en Danger**, dit « GED », est un **groupe ressource** pour les professionnels qui se retrouvent face à une situation de suspicion de maltraitance à enfant, et plus largement, face à un enfant en danger ou en risque de danger.

Le **Groupe Enfance en Danger** est composé de :

- deux pédiatres (dont un pédiatre référent),
- deux médecins légistes,
- une infirmière de médecine légale,
- deux assistantes de service social,
- cinq puéricultrices (dont une puéricultrice de l'équipe de Liaison Pédopsychiatrique et une puéricultrice de PMI),
- une cadre de santé,
- une secrétaire.

Le GED organise **une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) tous les mardis à 14h30 en salle de staff des Urgences Pédiatriques.**

Principaux objectifs du Groupe Enfance en Danger :

- **Avis médical spécifique** : prescription d'explorations complémentaires, avis spécialisés complémentaires, précision du degré d'urgence ;
- **Coordination** de la prise en charge multidisciplinaire dans les services d'hospitalisation ;
- Lien avec les **partenaires institutionnels** extérieurs (Conseil Départemental, Parquet des mineurs...)
- **Aide à la décision** concernant les mesures administratives de prévention et de protection pour l'enfant : réalisation d'une information préoccupante, d'un signalement, application pratique d'une Ordonnance de Placement Provisoire ;
- **Soutien** pour la réalisation pratique des écrits administratifs ;
- **Formation théorique** et sur le terrain des différents professionnels du CHU ; formation des étudiants.

Les lundi du Groupe Enfance en Danger

En complément du groupe de réflexion intra hospitalier, une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle se déroule le 1^{er} lundi de chaque mois (14h-16h30 en salle de staff des Urgences Pédiatriques.)

Objectifs

- **Objectif principal de la réunion** : point sur les situations complexes rencontrées dans le mois précédent la réunion : discussion de la prise en charge, du devenir de l'enfant, de la nécessité d'un complément d'action pour l'enfant et sa famille.
- **Objectif secondaire** : lieu privilégié de formation où chacun peut venir transmettre ses connaissances personnelles dans un domaine plus précis ; échange avec les différents partenaires et institutions extérieures au CHU (Conseil Départemental, Foyer de l'Enfance, Parquet des mineurs, ...).

Participants

- **Personnels du CHU** : membres du Groupe Enfance en Danger, infirmier de médecine légale, médecin légiste, radiopédiatre, neurochirurgien, pédopsychiatre et, selon les situations, médecins spécialistes, assistants de service social et cadres de santé en charge de l'enfant ;
- **Personnels des institutions intervenant pour la prévention et la protection de l'enfance en danger** : médecin de PMI, médecin scolaire, représentant du foyer de l'enfance et représentant du Conseil Départemental, et Vice Procureur au Parquet des mineurs.



Informations pratiques

Demande d'avis au GED

- L'avis du Groupe Enfance en Danger peut être sollicité par **n'importe quel professionnel** pour les **enfants de 0 à 18 ans**.
- Les demandes d'avis sont régulées via la secrétaire du GED (04 67 33 22 86).
- L'interlocuteur privilégié et direct du GED est le **pédiatre référent** (Dr Haquet : 06 65 84 98 61).
- Aux heures non ouvrables : contacter les Urgences Pédiatriques (04 67 33 81 74/75).

Modalités

Selon la situation de l'enfant et de sa famille, le **degré d'urgence retenu**, la réponse du GED à la demande d'avis pourra prendre plusieurs formes :

- conseil téléphonique,
- orientation vers les médecins légistes pour les situations urgentes,
- déplacement du pédiatre référent dans le service d'hospitalisation,
- organisation d'une consultation avec l'enfant et sa famille, réalisée en binôme avec le pédiatre et la puéricultrice de l'équipe de liaison Pédopsychiatrique.

Dans tous les cas, la situation sera discutée en RCP.

Participation aux RCP du GED

En dehors des situations urgentes, chaque professionnel du CHU en difficulté face à une situation d'enfant en danger peut venir soumettre son cas clinique à ces réunions pour avis.

Il devra au préalable prévenir le GED de sa venue pour optimiser l'organisation de la réunion.

Outil complémentaire

Procédure de prise en charge des enfants en danger au CHU disponible sur intranet (Document Qualidoc).